Ville de
Linselles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025.096

ARRETE DU MAIRE

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

⇨ RUE DE BOUSBECQUE
DEVIATION BUS ILEVIA
(prolongation)

NOUS, Maire de la Ville de LINSELLES,
VU le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L 2213-2 et L 2213-4,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté municipal n°2024.240 en date du 14 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et du stationnement, de veiller a l'ordre public et à la sécurité routière,

CONSIDERANT la circulation régulière des bus dans une rue dont la géométrie ne permet pas d'assurer la sécurité des usagers et leurs biens,

CONSIDERANT qu'à cet effet, il convient de sécuriser la circulation des véhicules, rue de Bousbecque, en déviant les itinéraires des bus,

CONSIDERANT la demande de prolongation de l'arrêté n°2025.024 indiquant l'interdiction de passage des bus rue de Bousbecque sur le tronçon entre la rue de l'Abbé Guichard et la rue Georges Clémenceau,

ARRÊTE

Article 1er – depuis le 3 octobre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus :

La rue de Bousbecque, sur le tronçon situé entre la rue de l'Abbé Guichard et la rue Georges Clémenceau, ne sera plus traversée par les lignes de bus.
Les lignes de bus concernées sont les lignes 86, 87, 940, 941, 942 et 943.

De nouveaux itinéraires sont mis en place selon le détail ci-dessous :

LIGNE 86 : les arrêts Linselles Place et Collège Sainte Marie ne seront pas desservis et reportés à l'arrêt Linselles Cimetière rue Saint Vincent de Paul.

LIGNE 87 : l'arrêt Linselles Place ne sera pas desservi et reporté à l'arrêt rue des écoles ou à l'arrêt Linselles Cimetière.

LIGNE 940 : les arrêts Linselles Place ne seront pas desservis et reportés à l'arrêt Linselles Cimetière (de la ligne 87 ou celui situé rue de Bousbecque).

LIGNE 941 : l'arrêt Linselles Place ne sera pas desservi et reporté à l'arrêt rue des Ecoles ou à l'arrêt Linselles Cimetière rue de Bousbecque.

LIGNE 942 : l'arrêt Linselles Place ne sera pas desservi et reporté à l'arrêt rue des Ecoles ou à l'arrêt Linselles Cimetière rue de Bousbecque.

LIGNE 943 : l'arrêt Linselles Place ne sera pas desservi et reporté à l'arrêt rue des Ecoles ou à l'arrêt Linselles Cimetière rue de Bousbecque.

LIGNE 978 : l'arrêt Linselles Place ne sera pas desservi et reporté à l'arrêt rue des Ecoles ou à l'arrêt Linselles Cimetière rue de Bousbecque.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille,
- Madame le Commissaire de Police de Tourcoing,
- Madame la responsable de la police municipale de Linselles,
- M. Le Directeur de la société ESTERRA,
- M. Le Directeur de la société ILEVIA de Marcq-en-Baroeul,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Linselles,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Linselles, le : 25 AVR. 2025
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour,

MAIRIE DE LINSELLES 59126 DST

Madame Le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET